

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 10 juin 2025

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour un poste de chargé ou chargée de mission départemental(e) du réseau des ERSEH et des coordonnateurs et coordonnatrices PAS - Rentrée 2025-2026

1 poste de chargé ou de chargée de mission est à pourvoir à la rentrée 2025.

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°29 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Être titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, ou d'un titre auquel il se substitue. La détention d'un CAFIPEMF serait appréciée.

• Modalités pour faire acte de candidature

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier bulletin d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 24 juin 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – **par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, avant le 26 juin 2025.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **le 30 juin 2025.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif si il ou elle détient le titre requis.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

*Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°29*

**POSTE DE CHARGE OU CHARGÉE DE MISSION DÉPARTEMENTAL(E) DU RÉSEAU DES ERSEH ET DES
COORDONNATEURS OU COORDONNATRICES PAS**

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignantes ou enseignants du 1er degré titulaires d'un CAPPEI, CAPA- SH ou d'un titre auquel il se substitue (cf. BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 – circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015).

La détention du CAFIPEMF serait appréciée. Il ou elle sera placé(e) sous l'autorité de l'IEN du PEI (Pôle école inclusive), conseiller ou conseillère technique départemental(e). Le lieu d'exercice est basé à la DSDEN de Melun, avec des déplacements fréquents sur le territoire départemental.

Le chargé ou la chargée de mission du réseau des ERSEH et des coordonnateurs ou coordonnatrices de PAS est un acteur clé de l'école inclusive. Il ou elle doit avoir une connaissance approfondie et actualisée des problématiques et des enjeux de la scolarisation des élèves-à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap dans le 1er et 2nd degrés.

Il ou elle contribue à :

- la mise en application de la loi du 11 février 2005
- la mise en œuvre des politiques éducatives inclusives
- La construction de réponses adaptées et différenciées (droits communs – nécessitant de recourir à la MDPH)

Missions :

- Animer et coordonner le réseau des ERSEH et des coordonnateurs et coordonnatrices de PAS :
- Animer les réunions de coordination des ERSEH et des coordonnateurs de PAS
- Diffuser et accompagner l'appropriation des instructions départementales, académiques et nationales
- Impulser et favoriser une harmonisation des pratiques professionnelles (GEVA-Sco, réunion ESS, suivi des PPS etc.)
- Organiser la continuité du service lors des absences et remplacements

Soutenir, accompagner et former :

- Apporter un appui technique et méthodologique aux ERSEH et aux coordonnateurs ou coordonnatrices de PAS dans leurs missions
- Participer à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux enseignants ou enseignantes référents et coordonnateurs ou coordonnatrices de PAS
- Participer à l'identification des besoins en formation continue et contribuer à leur mise en œuvre

- Répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des ERSEH et des coordonnateurs PAS.

Assurer un suivi administratif et qualitatif :

- Contribuer au suivi des dossiers transmis à la MDPH (qualité des GEVA-Sco, complétude des dossiers ...)
- Réaliser un suivi et une actualisation régulière des données statistiques et des indicateurs (suivi des effectifs, bilans d'activité, tableaux de bord)
- Participer à la rédaction des bilans départementaux (inclusion, suivi des PPS, AESH ...)
- Participer à l'élaboration de la carte scolaire

Etablir et maintenir des relations avec les partenaires et les services de la DSDEN :

- Coordonner les collaborations entre l'Education nationale, la MDPH, les établissements médico-sociaux, les familles et les partenaires associatifs
- Représenter les ERSEH et les coordonnateurs ou coordonnatrices de PAS dans des réunions institutionnelles
- Coopérer au sein de l'équipe du Pôle école inclusive pour accompagner les situations complexes, partager et construire des réponses communes

Assurer une veille réglementaire et institutionnelle :

- Se tenir informé(e) des évolutions de la politique inclusive, des textes de loi, des dispositifs, des structures, de l'orientation
- Contribuer à l'opérationnalisation des évolutions de l'école inclusive (PIAL/PAS, projets d'orientation inclusive ...)

Compétences :

- Avoir des aptitudes à la conduite et à l'animation de réunion
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) particulièrement dans le champ de l'école inclusive ainsi que du cadre institutionnel s'y référant. (acteurs, dispositifs, structures, orientation ...)
- Connaître l'ensemble des réponses différenciées (droit commun, recours à la MDPH) ainsi que leur modalité de mise en œuvre
- Connaître les rôles de la MDPH et du fonctionnement de l'école inclusive
- Avoir des capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils numériques (bases de données, formulaires GEVA-Sco, Excel ...)
- Avoir des aptitudes à la communication, à la gestion et au travail d'équipe, à la médiation

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande disponibilité horaire, en dehors de la présence des élèves, fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures). Il n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel. Etant amené(e) dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements sur l'ensemble du département, être titulaire du permis B.